

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2024-526

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues **7 rue du Docteur Michel** à l'occasion de travaux de branchement électrique,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu le **30 juillet 2024**,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée par feux le **30 juillet 2024** :

- Rue du Docteur Michel, au droit des travaux.

**Article 2** – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit du **29 juillet 2024 au 30 juillet 2024** :

- Rue du Docteur Michel sur les emplacements de stationnement situés entre le n°6 et le n°12.

**Article 3** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 4** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

